

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022**PROCES VERBAL**

Les membres du conseil municipal sont convoqués en séance ordinaire le **lundi 12 septembre 2022 à 19 H 45**, salle du Conseil selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 1. Secrétaire de séance | 7. Convention Conseil Départemental |
| 2. Adoption du Procès-Verbal du 20/06/22 | 8. Devis divers |
| 3. Taxe d'aménagement | 9. Informations et courriers divers |
| 4. Décision modificative | 10. Questions diverses |
| 5. Demande subvention FAFA | |
| 6. Création de poste | |

Le Maire,

Olivier PETITFRERE

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, Salle du Conseil, le **lundi 12 septembre 2022 à 19 H 45** sous la présidence de Monsieur Olivier PETITFRERE, Maire de LUMES.

Sont présents : Messieurs Eric DEREGARD - Michaël JACQUES – Jean-Pol LEDOCQ - Sylvain LIEBEAUX – Guillaume MALHERBE (arrivé à 19 H 48) - Laurent NICLOUX - Olivier PETITFRERE.
Mesdames Murielle AMBERT - Nadia BOROWY - Anne-Elisabeth DUEZ - Peggy GUILLON (arrivée à 20 H 19) - Pascale LAUX - Ludivine RIVIERE – Annick THELIER

Absent excusé : M. Bastien JAISSON qui donne pouvoir à M. Olivier PETITFRERE.

Absent : /

Monsieur le Maire désigne Madame Annick THELIER en tant que secrétaire de séance.

Arrivée de M. Guillaume MALHERBE à 19 H 48.

Monsieur le Maire demande le retrait du point 4 : décision modificative, reportée en raison d'un manque d'informations de la Trésorerie.

Les membres présents acceptent cette demande à l'unanimité.


ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 20/06/2022

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2022 est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL


DELIBERATION
TAXE D'AMENAGEMENT

Après avoir entendu les explications nécessaires de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 2 % sur les autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} Janvier 2023.


DELIBERATION
DEMANDE SUBVENTION FAFA : POSE D'UNE MAIN COURANTE ET D'UN PORTAIL

Après avoir entendu les explications nécessaires concernant le devis proposé pour le projet «Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : main courante », les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité, le schéma de financement suivant :

- Budget Général	41 927,74 € HT	50 313,29 € TTC
------------------	----------------	-----------------

Et autorisent Monsieur le Maire :

- à solliciter, au niveau le plus élevé, la demande de subvention auprès de l'administration suivante :

- ❖ Fafa (Fonds d'Aide au Foot Amateur)


DELIBERATION
DEMANDE SUBVENTION FAFA : POSE D'UN PARE BALLON ET D'UNE BARRIERE LEVANTE

Après avoir entendu les explications nécessaires concernant le devis proposé pour le projet «Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral : clôture de protection de l'aire de jeu », les membres du Conseil Municipal, acceptent à l'unanimité, le schéma de financement suivant :

- Budget Général	22 073,20 € HT	26 487,84 € TTC
------------------	----------------	-----------------

Et autorisent Monsieur le Maire :

- à solliciter, au niveau le plus élevé, la demande de subvention auprès de l'administration suivante :

- ❖ Fafa (Fonds d'Aide au Foot Amateur)

Concernant la hauteur de participation pour ces deux demandes de subventions, celles-ci pourraient s'élever chacune à 1 500,00 € minimum et 10 000,00 € maximum, le tout plafonné à 50 % du coût du projet.



DELIBERATION

CREATION DE POSTE

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, la création de 2 postes :

- le premier à compter du 01/11/2022

- le second à compter du 01/12/2022

Suivant l'avancement du dossier auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Ardennes, l'un des 2 postes sera supprimé.

Durée hebdomadaire	FILIERE	CATEGORIE	GRADE
35 h 00	Animation	C	Adjoint d'Animation Territorial Principal de 2ème classe

Et chargent Monsieur le Maire de recruter l'agent afin de pourvoir ce poste et de signer les documents nécessaires.



DELIBERATION

MISSION ACCOMPAGNEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter, dans le cadre du dispositif ARDENNES INGENIERIE du Conseil Départemental des Ardennes, la mission d'accompagnement à la conduite du projet suivant :
 - Allée des Jonquilles : matérialisation des places de stationnement,
 - Rues Madoulet (RD34), du Pont (RD34) et du Puits : matérialisation des places de stationnement et d'une liaison cyclable entre la RD33 et la Voie Verte.
- d'approuver la convention qui précise le cadre de la mission d'accompagnement à la conduite de projet et les engagements réciproques de chaque partie.
- et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.



DELIBERATION

DEVIS DIVERS

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident les devis suivants :

- Achat matériel informatique école (IOBURO)	3 111,60 € TTC
- Main courante et portail terrain de foot (ID VERDE)	50 313,29 € TTC
- Pare ballon et barrière terrain de foot (ID VERDE)	26 487,84 € TTC
- Remplacement porte d'entrée salle des fêtes (ZUCCARI)	4 632,00 € TTC
- Pose rideau métallique cabinet infirmier (GAUTHIER)	2 294,58 € TTC
- Pose fourreau vidéo-protection (BOUYGUES)	21 134,88 € TTC
- Dissimulation des réseaux RD33 (FDEA)	12 215,24 € HT

- Maîtrise d'œuvre dissimulation des réseaux RD33 (FDEA)	2 443,05 € HT
- Travaux éclairage public RD33 (FDEA)	11 017,98 € HT
- Etudes travaux éclairage public RD33 (FDEA)	500,00 € HT
- Travaux dissimulation HTA Bas Misseau + Chemin de la Corde (FDEA)	33 327,92 € HT
- Maîtrise d'œuvre dissimulation HTA	6 665,58 € HT
- Travaux neufs éclairage public RD33 (FDEA)	36 400,00 € HT

Pour information :

- Remplacement moniteur interphone école maternelle (ARDENN ECLAIR)	430,81 € TTC
- Tête thermostatique école maternelle (GOUTH Nicolas)	288,95 € TTC
- Batterie ordinateur Mme BERGER (IOBURO)	42,00 € TTC
- Réparation rideau école primaire (GAUTHIER)	513,14 € TTC
- Raccordement électrique (ENEDIS)	1 331,28 € TTC

Arrivée de Mme Peggy GUILLON à 20 H 19.

INFORMATIONS DIVERSES

Annick THELIER :

- Rénovation faite de la classe de Mme GIBONI (ancienne salle informatique) par de la fibre à peindre + peinture. Les lampes ont été changées ainsi que les stores. Le VPI va être installé et le rayonnage est en cours de fabrication. Félicitations aux agents pour leur travail. L'enseignante remercie la municipalité.
- Ecole Maternelle : Les lampes LED ont été posées dans les 2 classes et dans la salle de motricité. Les dalles de plafond actuelles seront changées dans les semaines qui suivent et sont stockées à l'atelier pour le moment.
- Distribution de glaces, comme l'an dernier, le dernier jour de l'année scolaire. Les enfants ont apprécié.
- Distribution de calculatrices et de dictionnaires pour les 18 enfants entrant en classe de sixième. Retour positif des parents.
- CME : élections courant octobre (date à venir). Une réunion aura lieu prochainement avec les enfants de l'actuel CME pour finaliser le projet de cette année. Un restaurant sera programmé en octobre ou novembre pour les remercier de leur investissement.

Murielle AMBERT :

- Fête patronale : bon ressenti des personnes avec une participation plus importante que les années précédentes. Coût 4 895,74 € TTC.
- 13 Juillet : très bien avec une participation d'environ 280 personnes. Prévoir l'achat de tables et bancs supplémentaires. Merci aux associations qui ont aidées pour l'organisation de cette soirée ainsi qu'à Laurent et Sylvain. Le bénéfice sera partagé entre ces associations soit 1 000,16 € chacune.
- 30 Septembre : Théâtre.
- 18 Novembre : Soirée Beaujolais (Tarif : 14,50 € pour les adultes et 6,00 € pour les enfants).
- 3 Décembre : Soirée Téléthou (Tarif : 15,00 € pour les adultes et 6,00 € pour les enfants).
- 31 Décembre : Saint Sylvestre (Tarif : 75,00 € pour les adultes et 22,00 € pour les enfants).
- 4 Février 2023 : Soirée Cabaret (Tarif : 49,00 € pour les adultes et 15,00 € pour les enfants). Possibilité de régler en 2 fois.
- Mars 2023 : Foire aux vins à la Salle des Sports.
- Devis en cours pour l'achat d'une nouvelle sono portative.
- Pas d'octobre rose ni de novembre bleu cette année.

Michaël JACQUES :

- Eco Iso Confort : Début des travaux prévu début octobre (ancien logement de Mme MICHAUX).
- Barrière bibliothèque : Nouveau gérant. Pose avant la fin de l'année.

- F2 école maternelle : Cuisine posée. Commission attribution de logement à venir.

Eric DEREGARD :

- Nous nous sommes rendus sur le terrain derrière chez M. DUNEZ (suite au conseil municipal du 20/06) pour évaluer la gêne occasionnée par les arbres. Un rendez-vous est pris avec le Lycée de Saint Laurent pour le mardi 20/09 à 10 H 30. L'entreprise BRUNELET n'est pas favorable à un abattage. Devis en attente.
- Pas de concours des maisons fleuries cette année en raison des conditions climatiques, l'interdiction d'arroser et la sécheresse. Très peu de maisons à retenir.
- Poubelles à déjections canines : 9 sont posées sur 10. Le réapprovisionnement de 10 000 sacs est en attente. Remettre dans la gazette qu'il n'y a plus de délivrance de « sacs à crottes » en mairie.
- 1^{er} sentier de randonnée balisé (Chemin de la Leupierre et derrière le cimetière). Un petit panneau d'informations sera réalisé par les enfants de l'accueil de loisirs.
- Déplacement de la benne à vêtements en face de l'atelier communal.
- Début de la pose de la clôture pour l'éco-pâturage à la fin du mois. La commune a déjà un prestataire.
- Courriers envoyés à certains habitants pour les herbes sur les trottoirs devant leurs habitations et la taille de leur haie. Si les référents de quartier le jugent nécessaire, signaler les adresses en mairie).
- Stop et passages piétons repeints.
- A la demande de Monsieur le Maire, nous allons réfléchir à un réaménagement du massif à l'entrée du village.
- Jury des villages fleuris : passage annulé vu le manque d'enthousiasme des élus pour participer à la visite, la date du passage (lundi de la fête) et les modalités exigées.
- Proposition pour semer du gazon fleuri le long de la voie ferrée.
- Labourage près du terrain de foot. Terrain trop sec actuellement.
- Garage à vélos : demande à Peggy pour voir sur place.
- Gazette n° 9 : retour des articles pour le 30/09, lecture le 19/10, distribution le week-end du 21/10. Merci de donner des idées pour la couverture.
- Gazette annuelle : articles attendus pour le 04/11 et parution semaine 2 ou 3. Les demandes de publicité vont être lancées. A noter que le devis de l'imprimerie a subi une hausse de 300 euros par rapport à l'année dernière.

Olivier PETITFRERE :

- Subvention de 20 000 euros du CDPPT pour la création d'une agence postale communale.
- Relance du programme LEADER pour l'agence postale communale.
- Acompte de la subvention FSIL de 23 523 euros pour la rénovation de la toiture de la salle des fêtes et la pose de panneaux photovoltaïques.
- Aide régionale de 7 200 euros au titre du dispositif « Soutien au photovoltaïques ».
- Récépissé de dépôt du dossier du futur lotissement de 15 lots. Début des travaux à compter du 1^{er} octobre.
- Réponse du traiteur du nouvel an en cas d'annulation du repas.
- Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours : M. Olivier PETITFRERE.
- Chantier arrêté 15 jours (toiture salle des fêtes) suite à un accident de travail. Diagnostic amiante demande par l'inspection du travail.

COURRIERS DIVERS

- Remerciements de :

- L'Amicale pour le don du sang (subvention)
- Syndicat Avicole des Balcons de Meuse (subvention)
- La Balise (subvention)
- Mme LAURENT Bernadette (anniversaire)
- Mme DAUTREMONT Jacqueline (anniversaire)

- Invitation du Syndicat Avicole des Balcons de Meuse à sa 12^{ème} exposition à la salle des fêtes de Lumes le 28 octobre prochain.

QUESTIONS DIVERSES

Michaël JACQUES :

- Est-il possible de remettre des poubelles près des commerces ?(demande du café). Discussion sur la pose de poubelles, de bancs et de range-vélos aux abords des commerces.
- Maison inhabitée Cités du Maroc : suite à la tempête une tuile est prête à tomber (à voir pour la sécurité).

Guillaume MALHERBE :

- Circulation à nouveau très difficile près de l'école.

Ludivine RIVIERE :

- Rapporte la non-présence de Monsieur le Maire lors de la Fête Patronale et du 13 Juillet.

Réponse de Monsieur le Maire :

- Pour la fête patronale, il avait des places pour un concert annulé à cause du COVID il y a 2 ans et reporté ce jour-là. Il sera présent aux prochaines fêtes patronales.
- Pour le 13 juillet : son épouse n'a pas le choix de ses dates de congés. Il sera donc absent chaque année du 10/07 au 05/08.

Nadia BOROWY :

- Problème d'inondation chez M. ADAM (Place du Val Fleury) en cas de fortes pluies. Etude réalisée par la police de l'eau.

Pascalie LAUX :

- Un riverain de la Route de Nouvion souhaiterait connaître la date de début des travaux de la RD33. Début octobre pour l'eau avec circulation alternée. Une réunion d'informations sera organisée pour les habitants.

Anne-Elisabeth DUEZ :

- Circulation piétonne de plus en plus dangereuse lors de la fête patronale.

Laurent NICLOUX :

- Propose de faire une nouvelle photo du conseil municipal, sans masque, à mettre dans la gazette.
- 13/07 : sono beaucoup trop forte + disposition à revoir pour éviter les nuisances sonores dans le village. Stationnement du camion de la commune à revoir.
- Skate park : la feutrine s'abîme. Voir pour un éventuel changement.

Jean-Pol LEDOCQ :

- Voir pour une publicité sur la vidéo-protection.
- Mme MILLARD a des problèmes pour obtenir un conteneur d'ordures ménagères auprès d'Ardenne Métropole. Monsieur le Maire les appellera dès demain.
- Voir un chemin communal sur la RD4, le long du ruisseau. Monsieur le Maire contactera M. BILLY pour régler le problème.

Annick THELIER :

- Les riverains de l'école aimeraient savoir ce que la commune compte faire pour qu'ils retrouvent la tranquillité à cause du stationnement des véhicules.

Suspensions de séance de 22 H 13 à 22 H 18.

Prochain Conseil Municipal prévu le 17 octobre 2022.

FIN DE SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 20.

Le Secrétaire de séance

Annick THELIER



Le Maire

Olivier PETITEBERE

